



Souffrance au travail à Pôle Emploi : L'action de la CFE-CGC fait bouger la DG.

Paris, le 4 octobre 2013

A la suite des récents suicides qui ont frappé l'encadrement supérieur de Pôle Emploi, dont celui de notre collègue Jacques Potelet, la **CFE-CGC Métiers de l'Emploi a interpellé très fortement la Direction Générale sur la souffrance au travail des agents et notamment celle de l'encadrement.**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi** qui a toujours mis au cœur de ses analyses, revendications et discussions avec la Direction Générale, les conditions de travail des agents de Pôle Emploi et particulièrement de l'encadrement **agit sans relâche, de manière coordonnée (régionalement et nationalement) sur ce dossier.**

La CFE-CGC Métiers de l'Emploi a obtenu :

1. Au siège, le vote d'**une enquête** sur le suicide de Jacques Potelet, enquête **qui a déjà commencé.**
2. La réalisation d'un **diagnostic national** qui sera mené avec le concours de l'**ANACT**. Ce diagnostic **concernera l'encadrement à partir de 350 base et élargi aux DAPES** (demande de la CFE-CGC Métiers de l'Emploi) et hors cadres dirigeants. Ce travail devrait se **mettre en place sous 10 jours.**
3. La programmation d'un **CCE extraordinaire** sur l'organisation et les conditions de travail à Pôle Emploi qui se tiendra le **29 octobre.**
4. La programmation d'une **multilatérale** pour **enrichir et compléter** la troisième édition du **baromètre social.**

Parce que nous refusons les amalgames et conclusions hâtives,

Parce que nous refusons la chasse aux sorcières,

Parce que notre responsabilité est de ne pas instrumentaliser ce drame,

Parce que nous avons un devoir d'efficacité, de pragmatisme et de vérité,

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi a pris ses responsabilités et a décidé de ne pas s'associer** aux motions votées en CCE dont certaines souhaitaient **mettre en cause dès à présent et a priori la responsabilité pénale de la Direction Générale sans attendre les résultats de l'enquête.**

La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi préfère mettre toutes ses forces dans l'obtention de résultats concrets et efficaces** en respectant le travail des collègues qui agissent dans le cadre de la commission d'enquête. La **multiplication des actions** aujourd'hui aurait comme seul résultat de **noyer le poisson** et de n'apporter aucune réponse à nos collègues en difficultés.

Ces **débats trop souvent stériles**, nous **éloignent** tristement du **devoir de vérité et d'action qui est le nôtre** à la suite de tels drames. Il faut prendre en compte la souffrance des agents, sans hiérarchie dans le ressenti et surtout veiller à ce que ces événements ne se reproduisent plus.

Nous ne sommes ni dupes, ni naïfs ! La **CFE-CGC Métiers de l'Emploi ne ferme pas la porte à une expertise ultérieure** ; nous estimons simplement qu'il faut **respecter les procédures en cours pour ne pas nuire à l'efficacité des actions engagées.**